Un chauffeur Uber érythréen expulsé de Suisse pour une durée de 5 ans, notamment pour contrainte sexuelle

03/05/2021 à 7h10



ATTALENS – **Le Tribunal de la Veveyse a rendu son verdict : 20 mois de prison avec sursis et expulsion de Suisse durant 5 ans pour un Erythréen notamment accusé de contrainte sexuelle.**

Pour les juges, aucun doute: les faits se sont produits comme décrits par les victimes. «Le Tribunal retient que, durant le trajet de Lausanne à Attalens, **le chauffeur Uber a caressé le visage de sa cliente, qu'il lui a appliqué son pouce sur la bouche et que, lorsqu'elle a tenté de le repousser, il lui a pris la main gauche et l'a plaquée sur son sexe en érection.** Contrairement à la version des faits du prévenu, qui a varié et confine à l'invraisemblable, celle de la plaignante est demeurée constante et est totalement corroborée par l'enregistrement audio réalisé après les faits par la victime», peut-on lire dans le dispositif envoyé aux parties vendredi.

[…]

Arrivé a destination, le chauffeur a également essayé d'écraser sa cliente et son copain, à plusieurs reprises. Il s'est ainsi rendu coupable de mise en danger de la vie

d’autrui, puisqu’il «*ne pouvait ignorer qu’en dirigeant son véhicule vers les plaignants, respectivement en les frôlant, il risquait de les renverser*». Et, pour avoir déposé une plainte pour assassinat contre le jeune homme, alors que celui-ci l’avait juste empoigné par le col, les juges ont retenu la dénonciation calomnieuse.

[…]

«*Son attitude durant l’enquête, **notamment l’absence de tout regret**, et le fait de nier certaines évidences, ne permettent pas de retenir des circonstances atténuantes*», souligne le Tribunal.

20 Minutes